

8 mars 1789 :

## *Cahier de Pétition et Doléance*

*que présentent les habitants de la paroisse de Savigneux<sup>1</sup>*

*Ils demandent*

*1° La suppression et abolition de tous privilèges pécuniaires.*

*2° Ils se plaignent d'être surchargés d'impositions, au point qu'ils ne peuvent plus y subvenir, les impôts étant supportés par les seuls cultivateurs, ni ayant dans la paroisse que quatre habitants<sup>2</sup> possédant des immeubles le surplus composé de cultivateurs partiaires des domaines qui appartiennent à des ecclésiastiques nobles privilégiés ou bourgeois<sup>3</sup>, ces derniers payant les impositions dans le lieu de leur domicile, hors la paroisse<sup>4</sup>.*

*3° Les deux tiers des biens sont possédés et appartiennent à des ecclésiastiques nobles, privilégiés ou communauté non participantes aux impositions.*

*4° La paroisse n'a aucun commerce ni industrie, mais seulement la production de son sol.*

*5° Les dits habitants demandent qu'il soit établi, un seul et unique impôt qui soit supporté par tous les ordres de l'état sans distinction de privilège, ni exemptions quelconques en conséquence que l'on ne connaisse plus de privilège pécuniaires.*

*6° Que le sel et le tabac soient rendus commerçants et principalement le sel comme objet de première nécessité et indispensable pour les gens de campagne.*

*7° Ladite paroisse demande que la province de Forez soit désunie de celle du Lyonnais et gouvernée par des états provinciaux particuliers.*

*8° L'abolition des milices forcées, comme très préjudiciables à l'agriculture, en ce qu'elle dépeuple les campagnes, mettant les jeunes gens dans le cas de quitter leur domicile, abandonner la charrue pour se mettre au service de personnes qui les exemptent ou à en sortir de la province, ce qui produit la disproportion de la plaine du Forez et principalement de ladite paroisse de Savigneux.*

*Enfin lesdits habitants composant le tiers état de la paroisse de Savigneux demandent de ne pouvoir être représentés aux Etats généraux du royaume que par des députés pris et choisis dans le tiers Etat, c'est-à-dire par des individus non nobles ni ecclésiastiques et privilégiés mais payant la taille et autres impositions et actuellement sujets à iceux.*

*Déclarant lesdits habitants qu'ils s'en réfèrent pour le surplus au cahier de doléances et de pétition qui seront présentés par les députés du tiers état de la ville de Montbrison.*

*Fait le huit mars mil sept cent quatre vingt neuf.*

[Signé]

Joannard, Biesse, Olivier, Bouchet, Thinet

Chavassieu d'Audebert,            notaire royal

---

<sup>1</sup> Archives de la Diana 6 B 2 - 314, cahier original non retrouvé, copie du 19e siècle d'A. Huguet.

<sup>2</sup> La paroisse compte à cette époque 65 feux soit environ 400 habitants.

<sup>3</sup> La seigneurie appartient à Madame de Meaux, au château de Merlieu, par aliénation du domaine royal. Les domaines de l'église (du prieuré fondé par les comtes de Forez et du couvent de bénédictins fondé par l'abbaye de La Chaise-Dieu) furent réunis à l'Oratoire de Montbrison peu avant. Après cette réunion la nomination du curé appartenant au prieur est revenue à l'archevêque de Lyon.

<sup>4</sup> Principalement à Montbrison.